COMMUNE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mai 2016

Date de la convocation: 23.05.2016

Le vingt-trois mai deux mille seize, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, maire en exercice

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- M. Roland LATIL, absent excusé, pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO
- Mme Martine ROQUETA, absente excusée, pouvoir à Alain ATTARD
- Mme Roxane RAHAL, absente excusée
- Mme Chantal REMIKI, absente excusée
- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée

Secrétaire de séance : M. Christian MOLLET

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2016.

I) SIGNATURE D'UN CONTRAT EMPLOI AIDÉ :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de la commune de l'agent administratif qui travaillait à mi-temps sur St Michel et qui a trouvé un poste à temps plein à la mairie de Château Arnoux.

Monsieur le Maire informe que la personne accueillie en stage à la mairie est titulaire du concours d'adjoint administratif $1^{\text{ère}}$ classe (grade supérieur à celui de l'agent qui occupe actuellement le poste) et en outre, il peut prétendre à un emploi aidé.

Pôle emploi propose un contrat de 35 heures dont 20 heures sont prises en charge à 95 % par l'état du 01/06/2016 au 31/05/2017 (contrat renouvelable sur 24 mois).

Compte tenu du taux de prise en charge par l'Etat et du niveau de qualification de l'intéressé, monsieur le Maire propose de fixer sa rémunération sur le même taux que celui de l'agent actuellement en poste. La charge financière pour la commune reste inchangée.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, et après examen détaillé,

Décision du conseil municipal: Accord à l'unanimité

II) AMENAGEMENT DES ENTREES VILLAGE ET CENTRE VILLE : CHOIX DES ENTREPRISES :

Monsieur le Maire expose le rapport d'analyse des offres remise par l'entreprise ENVEO. Un courrier a été envoyé à toutes les entreprises non retenues pour cette offre. L'entreprise MINETTO/SETP a été retenue pour ce marché pour un montant de 1 288 000 euros H.T. pour un estimatif de 1 650 000 € H.T.

<u>Décision du conseil municipal</u> : Accord à l'unanimité

III) ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDG 04 :

Le Centre de Gestion 04 a créé un service intercommunal de remplacement et de renforcement des services (secrétaire de mairie et agent administratif polyvalent). Monsieur le Maire expose l'intérêt d'adhérer à ce service de remplacement. De plus, il convient d'ajouter que la signature de cette convention n'engage la commune à aucune dépense.

Coût de 8 % de plus que le salaire si on utilise le service.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

IV) AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EGLISE HAUTE :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet d'avenant n° 1 à intervenir entre la commune et M. Martin LEFEVRE du cabinet LEFEVRE Architectes sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la Haute Eglise d'un montant de **4 000 € H.T.** afin d'inclure la mission « éclairagiste » au marché du 11 décembre 2014.

Vote du conseil municipal : Accord à l'unanimité

V) PROJET DE PÉRIMETRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE PROVENCE - BANON :

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 2016 - 112 - 004 portant projet de périmètre de la communauté de communes de Haute Provence – Banon.

Vote du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VI) ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES SUR LINCEL :

Le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence a mandaté l'entreprise PIQUELEC pour réaliser l'enfouissement des lignes électriques et l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section 105 A n° 72 sur LINCEL pour un montant de 74 000 euros.

Le financement de ces travaux est entièrement pris en charge par le SDE 04.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour le poste de transformation.

Vote du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VII) AVENANT AU MARCHE EXTENSION ET AMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de l'avenant n° 1 à intervenir entre la commune et la SARL ECO CONSTRUCTION BOIS pour la fourniture de 600 tuiles de récupération pour l'extension de la mairie pour un montant de $\mathbf{1080} \in \mathbf{H.T.}$

Vote du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VIII) DECLASSEMENT D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC:

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération portant déclassement de la portion du domaine public section A lieu-dit Crompadis traversant la propriété LE FARNET.

Vote du conseil municipal : Accord à l'unanimité.

IX) AIDE FINANCIERE AUX FAMILLES POUR UN VOYAGE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers reçus en mairie sollicitant une aide financière pour l'organisation d'un voyage scolaire pour deux familles de la commune.

En effet, une classe découverte est organisée à Chabanon du 06/06/2016 au 10/06/2016 pour les élèves de CM1 / CM2 classe de Frédéric MOLINA.

Une contribution aux familles est demandée et s'élève à 110 euros par enfant.

<u>Vote du conseil municipal</u> : Accord à l'unanimité pour un montant de 60 euros par enfant versés directement à la coopérative scolaire.

X) <u>DIVERS</u>:

La Trésorerie nous a transmis un mail en nous informant que le résultat de fonctionnement a fait l'objet d'une inscription au compte 002 pour 234 989.00 euros au lieu de 237 344.12 euros et que nous devons régulariser en prenant une décision modificative.

Vote du conseil municipal : Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Med 1 Ongs